

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 mars 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 mars 2024 s'est réuni le Lundi 25 mars 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoint. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Jean-Claude, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, HAY Florence.

Pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, de BOULITEAU Bernard à CILLIERES Charles, de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de HAY Florence à FRANCIS Stéphane

C.35

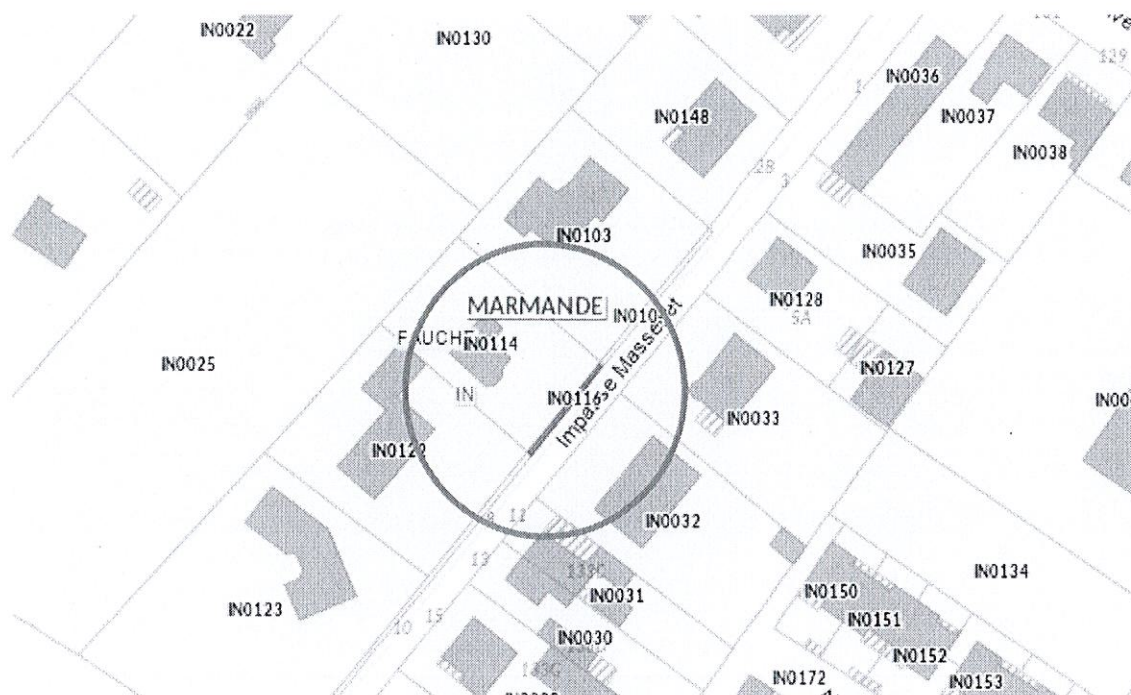
Acquisition de la parcelle cadastrée section IN n° 116 sise impasse Massenet

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que Monsieur MENOUEUR Chérif demeurant 6 impasse Massenet est propriétaire de la parcelle cadastrée section IN n° 116 sise impasse Massenet à Marmande.

Après vérification, il s'avère que cette parcelle fait partie intégrante de la voirie.

Afin de régulariser cet état de fait, Monsieur MENOUEUR a été sollicité pour effectuer une rétrocession de sa parcelle à la commune de MARMANDE.

Par lettre en date du 30 janvier, il a confirmé son accord pour cette rétrocession moyennant un euro.



**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'acquérir à Monsieur MENOUEUR Chérif, demeurant 6 impasse Massenet – 47200 MARMANDE, la parcelle cadastrée section IN n° 116 pour une superficie totale de 20 m² moyennant un euro
- Dit** que l'acte sera rédigé en l'étude de Maître DIEZ-BESSA, notaire de la Commune, sise à MARMANDE
- Autorise** M. le MAIRE, ou son représentant à signer tous documents à cet effet.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 – Contre : 00 Pour : 31 –
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance
Alain LE BRIS

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délégation certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/03/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/03/2024

Le Secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

